



Activité 2017 pour les bénévoles

**AGENDA
DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018**

18 déc.	Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018 à 19 h
25 déc. au 5 janv.	Fermeture du bureau municipal
16 janv.	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h

Sommaire

Informations municipales

- Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre . p. 2
- Stationnement et déneigement en période hivernale....p. 2

Informations communautaires

- Patinoire.....p. 2
- Nouveauté à la bibliothèque p.2
- Propriétés à vendre.....p. 3
- Emploi Québecp. 3
- Dîner bénéfice – Accorderie du Granitp. 3
- Le Père Noël vous offre ses services.....p. 3
- Trans-Autonomiep. 4
- Conseils durant le temps des Fêtesp. 4



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE

Le règlement no 276 relatif à l'occupation du domaine public a été adopté le 5 décembre dernier. Le domaine public concerne les rues, ruelles, parcs, ponts, trottoirs, terre-pleins, voies cyclables, l'emprise excédentaire de la partie carrossable d'une voie publique, les jardins, les terrains et les lots appartenant à la Municipalité ou voués à l'usage de la Municipalité et affectés à une fin publique et tout mobilier urbain s'y trouvant.

STATIONNEMENT ET DÉNEIGEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Comme à chaque hiver, nous vous rappelons les informations suivantes. Il est strictement interdit :

- d'envoyer de la neige sur les voies publiques
- de traverser la neige de sa cour de l'autre côté du chemin
- d'accumuler de la neige dans l'accotement lors du déneigement des boîtes aux lettres
- de se stationner sur les voies publiques sur tout le territoire de la municipalité de 24 h à 7 h et ce jusqu'au 15 avril



Ces pratiques sont dangereuses pour les usagers de la route, les employés et les équipements de déneigement de la municipalité. Nous vous demandons de respecter ces directives.

De plus, **les bacs à ordures et de recyclage** doivent être disposés de façon à ne pas obstruer le corridor de déneigement. C'est votre devoir de bien **déposer vos bacs dans vos entrées de cour et non pas sur l'emprise de la voie publique**. Cette façon de faire est également à suivre durant les autres saisons. Nous vous souhaitons un bel hiver !

PATINOIRE



L'horaire habituel pour le patinage libre et le hockey sera à nouveau en vigueur aussitôt que la température sera propice pour la fabrication de glace. La collaboration coutumière des utilisateurs est toujours souhaitée afin que la patinoire demeure accessible et fonctionnelle.

Rappel des règles à suivre :

- 1) Rangez les pelles à l'intérieur après les avoir utilisées.
- 2) Le local de la patinoire n'est pas un endroit pour entreposer les choses personnelles, les articles sportifs doivent être rapportés à la maison après chaque utilisation.
- 3) Le local doit être toujours bien rangé.

NOUVEAUTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

Les fondateurs du **Parcours de marche au coeur de Mégantic**, Chantal Ladouceur et Daniel Montpetit, ont déposé leur récente publication, le Topo-Guide, à la bibliothèque de Val-Racine. Vous pourrez venir le consulter ou l'emprunter comme les quelques 500 livres qui sont déjà à votre disposition. La bibliothèque est accessible aux heures d'ouverture du bureau municipal.

PROPRIÉTÉS À VENDRE



Pour les propriétaires de terrains et de résidences situés à Val-Racine qui souhaitent s'en départir, n'hésitez pas à nous en informer. Nous nous ferons un plaisir d'en faire la publicité sur le site WEB de la municipalité et ce gratuitement.

EMPLOI QUÉBEC

Vous connaissez des gens désireux de s'établir dans notre région. N'hésitez pas à leur rappeler de visiter le www.emploi.quebec.gouv.qc.ca, région Estrie, Lac-Mégantic, afin qu'ils trouvent un emploi à leur mesure.

DINER BÉNÉFICE - ACCORDERIE DU GRANIT

Le 17 décembre, l'Accorderie du Granit vous convie à une activité rassembleuse. Un brunch aura lieu à la Gare patrimoniale de Lac-Mégantic de 11 h à 13 h 30 et les profits serviront à organiser les activités hivernales de l'Accorderie.

Les billets sont en vente au local de l'Accorderie au 5480 rue de la Gare et se détaillent comme suit : 5 \$ pour les 6 à 10 ans et 10 \$ pour les 11 ans et plus. Un prix de présence sera tiré sur place. Un encan silencieux aura également lieu. Louise Latulipe, Gisèle Normandin, Mélanie Martin et Louise Parenteau nous offrent une de leur oeuvre pour l'encan.

L'Accorderie du Granit est un organisme communautaire qui favorise l'entraide et l'investissement communautaire et qui croit fermement que ce n'est qu'avec l'apport de tous que l'on peut arriver à bâtir ensemble un milieu qui nous ressemble.

Pour plus d'information ou pour vous procurer des billets, communiquez avec Jacqueline Lamontagne au 819 582-5269 ou par courriel à animation.granit@accorderie.ca

LE PÈRE NOËL VOUS OFFRE SES SERVICES



Vous êtes à la recherche du vrai Père Noël pour vos partys du temps des Fêtes, contactez Richard Blouin au 819 657-4596. Il saura vous mettre en contact avec lui. Ce service est gratuit.



*Passez un très joyeux
temps des Fêtes et une
excellente année 2018 !*



Besoin d'un transport ?

Pensez au transport collectif !

Horaire : Woburn, Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Piopolis, Marston

Les mardis et vendredis

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU MOINS 24 HEURES À L'AVANCE

AUPRÈS DE TRANS-AUTONOMIE entre 8h et 15h30 du lundi au vendredi

Prévoir que le bureau sera fermé pour les fêtes les 25-26

décembre 2017 et les 1-2 janvier 2018



Trans-Autonomie inc.

819- 583-4263 / Sans frais : 1 877 583-4263



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Pour un temps des fêtes lumineux :

- ▲ Installez le sapin loin de toute source de chaleur;
- ▲ Choisissez des décorations lumineuses certifiées et en bon état;
- ▲ Évitez de surcharger le circuit électrique et éteignez avant d'aller au lit ou de quitter!

Joyeuses fêtes en toute sécurité!

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/.../decorations-lumin...>



**Des fêtes
bien branchées!**

ENSEMBLE > 
on fait avancer le Québec

Québec 